



# Rapport d'activité 2023

# Table des matières

Introduction.....	1
La vie associative.....	3
Le fonctionnement associatif.....	4
Les permanents.....	5
La communication.....	6
Le travail partenarial.....	7
Nos partenaires institutionnels et associatifs.....	7
Le collectif Romeurope 95.....	8
Les maraudes mixtes.....	8
Des rencontres partenariales.....	8
La problématique de l’habitat.....	10
Le schéma départemental d’accueil et d’habitat des gens du voyage.....	10
Les demandes de terrains familiaux locatifs.....	10
La Butte Pinson et le Champ à Loup.....	11
La plaine de Pierrelaye ou forêt de Maubuisson.....	12
Les cours de lettrisation.....	13
Bilan après un trimestre de fonctionnement.....	14
L’accompagnement des familles.....	17
Modalités d’accueil du public.....	17
Les personnes rencontrées.....	18
Les démarches réalisées avec les familles rencontrées.....	21
Conclusion.....	25
Lexique.....	26

## Introduction

Document de bilan et d'évaluation, le rapport d'activité s'attache à retracer, de façon synthétique, l'ensemble de l'activité de notre association en 2023.

Il permet à la fois

- de mieux discerner les difficultés et les problèmes rencontrés par les voyageurs et les tsiganes de notre département,
- d'identifier les obstacles rencontrés,
- de mieux comprendre le travail des bénévoles et des permanents pour tenter de résoudre, quotidiennement, avec les Gens du voyage, ces mêmes difficultés et participer ainsi, avec d'autres, à la mise en œuvre d'une politique sociale respectueuse de l'identité culturelle de chacun.

Ce rapport d'activité, loin d'être exhaustif, se veut donc le reflet des multiples rencontres, des multiples démarches que bénévoles et permanents assurent chaque jour pour permettre à tous de vivre dignement sa citoyenneté dans une société dont les règles doivent s'appliquer à tous dans le respect de différences mieux comprises.

## La vie associative



L'Association Départementale Voyageurs Gadjé et tsiganes en France est une association qui œuvre en direction des voyageurs, des gadjé et des tsiganes dans le département du Val d'Oise et au-delà.

L'ADVOG a pour but de permettre aux voyageurs et aux tsiganes d'exercer pleinement leur citoyenneté. Elle se donne pour mission de lutter contre toute forme d'exclusion et de promouvoir une politique de tolérance entre voyageurs, gadjé et tsiganes. En ce sens, elle s'engage à développer des actions de promotion de la culture et vise l'amélioration des conditions de vie des populations tsiganes en France et des voyageurs en esprit d'union avec les valeurs de l'éducation populaire.

### Les activités essentielles de l'association sont :

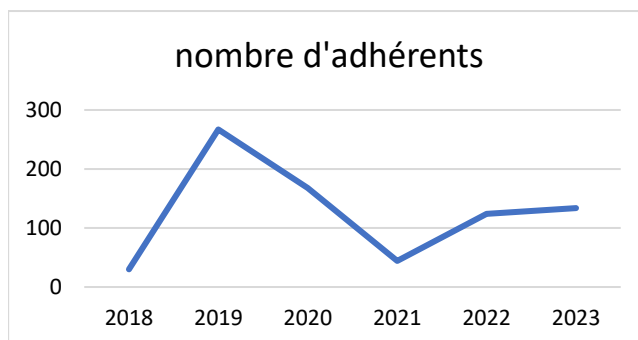
- Favoriser le vivre ensemble et développer le lien social.
- Développer un travail de partenariat et assurer la liaison entre les services de droit commun du territoire et les usagers de l'association afin de leur permettre le maintien et l'accès aux droits.
- Défendre le choix d'un habitat non traditionnel et promouvoir le développement local de ces modes d'habiter.
- Proposer et ou organiser tout évènement destiné à promouvoir et partager la diversité des cultures tsiganes.
- Créer des outils d'information et de formation à destination des publics et en assurer la diffusion sous toutes les formes.

Toutes les activités de l'association sont gérées et animées par des adhérents bénévoles avec le concours de permanents.

## Le fonctionnement associatif



**134 ADHÉRENTS** (personne ou famille)



**UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** réunie le 20 avril 2023



### UN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composé de 6 personnes élues par les adhérents et représentant la diversité constitutive de l'ADVOG  
5 réunions dans l'année



### UN BUREAU

François-Xavier GIMENEZ LOPEZ, président  
Annie DUBOIS, vice-présidente  
Constant FAUVEAU, vice-président  
Marc BEZIAT, secrétaire  
Christophe ANGEBALUT, trésorier



### DES PERMANENTS

Valérie VASSEUR, directrice  
Anne BATTISTEL, coordinatrice  
Elsa BUKALA, chargée d'accueil  
Djenaba SAMBAKE, travailleur social  
Claude DJANIVENDA-MAKANGA, travailleur social  
Vincent GENE, travailleur social  
Catherine RANDON, formatrice d'adultes



### DES BÉNÉFICIAIRES

**522 FAMILLES / 1 163 PERSONNES**

## Les permanents

Afin de mener à bien son projet associatif, l'ADVOG s'est attachée le concours de 7 salariés embauchés sous le régime de la Convention Collective des Acteurs du Lien Social et Familial (ALISFA).

Valérie VASSEUR, directrice, est responsable du fonctionnement de l'association par délégation du président.

Elsa BUKALA, chargée d'accueil depuis le 25 septembre, assure l'accueil téléphonique et physique. Elle gère le planning des rendez-vous et assure quelques tâches de secrétariat.

Anne BATTISTEL, coordinatrice, se saisit des problématiques liées à l'habitat, développe un réseau partenarial en lien avec la directrice, soutient les intervenants sociaux et propose un accompagnement individuel aux familles rencontrant des problématiques d'habitat.

Djenaba SAMBAKE et Claude DJANIVENDA-MAKANGA, intervenantes sociales, proposent un accompagnement individuel aux familles dans tous les domaines de la vie quotidienne et s'attachent à rendre les familles plus autonomes.

Catherine RANDON, formatrice d'adultes, assure des cours de « lettrisation » auprès d'adultes demandeurs et volontaires et renforce ainsi leurs possibilités d'accès à l'autonomie.

Vincent GENE, intervenant social dans le cadre du dispositif des maraudes mixtes depuis le 6 mars 2023, poursuit cette action à destination des familles vivant à la rue, en squat ou en bidonvilles sur le département du Val d'Oise, en trinôme avec ACINA et le pôle de lutte contre les exclusions de la Croix-Rouge française.

Au 31 décembre 2023, le temps de travail du personnel représentait l'équivalent de 6,16 ETP.

Conformément à la législation, l'ensemble du personnel bénéficie de programmes de formation professionnelle continue pris en charge par le fonds d'assurance formation UNIFORMATION auquel l'ADVOG cotise.

Dans un souci de formation et d'information, les salariés sont amenés à suivre des webinaires proposés, par exemple, par la Banque de France, la plateforme idealCO ou encore la DIHAL.

Durant l'année 2023, nous avons répondu aux sollicitations d'étudiants, de réalisateurs, de journalistes ou d'organismes intéressés par les problématiques rencontrées par les voyageurs sur le département.



# La communication

Le site advog.fr

Facebook Advog Asso



Cet outil nous permet de relayer et de commenter des actualités locales et nationales qui concernent nos objectifs. Nous avons diffusé la campagne menée par la Défenseur Des Droits.

## La plaquette l'école, c'est michto !



En 2022, un groupe de travail rassemblant des bénévoles et des permanents a réalisé un dépliant diffusé auprès des familles, des institutions et des collectivités locales.

## Le centre de ressources



Plus de 400 revues, ouvrages, études, mémoires sont accessibles, sur rendez-vous. Afin d'informer les familles sur leurs droits et devoirs, des outils sont à disposition au siège de l'association, dans le classeur du « pack adhésion » et peuvent être transmis sur demande. Ils sont régulièrement mis à jour.

# Le travail partenarial

## Nos partenaires institutionnels et associatifs

### Le Conseil Départemental et ses services

la Direction de la Vie Sociale, les Territoires d'Intervention Sociale et Médicale (SSD, PMI), la CRIP



### Les services de l'Etat

Préfecture et sous-préfectures, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), la Direction Départementale des Territoires (DDT)



PRÉFECTURE DU VAL D'OISE

L'Agence Régionale de Santé (ARS),



L'Education Nationale, le Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et enfants du Voyage (CASNAV)



Les collectivités territoriales Communes, Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)



### Les associations





## Le collectif Romeurope 95

Ce collectif, membre du CNDH Romeurope, réunit depuis plusieurs années des membres d'associations<sup>1</sup> qui accompagnent des familles ressortissantes des pays de l'est. Ces familles vivent sur le territoire du Val d'Oise, majoritairement dans des bidonvilles. Cet accompagnement vise à faciliter l'accès aux droits, des régularisations administratives au relogement en passant par l'accès à la santé et à la scolarisation.

Nous participons aux rencontres mensuelles du collectif et œuvrons, sur le terrain et avec les membres du collectif, dans l'intérêt des familles et dans l'objectif de faciliter leur insertion socio-professionnelle.

## Les maraudes mixtes

Les maraudes mixtes sont un des dispositifs inscrits dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté qui s'articule autour de cinq engagements

- l'égalité des chances dès les premiers pas
- la garantie au quotidien des droits fondamentaux des enfants
- un parcours de formation pour tous les jeunes
- des droits sociaux plus accessibles, équitables et incitatifs à l'activité
- un accompagnement de tous vers l'emploi.

Cette mesure associe les compétences veille sociale / logement / hébergement / scolarisation de l'Etat et les compétences d'action sociale et de protection de l'enfance des départements. Elle vise à sortir les enfants de la rue, des squats, des bidonvilles et de toutes les situations indignes d'habitat par un accompagnement des familles en mobilisant tous les leviers disponibles.

L'ADVOG participe à cette action depuis 2020.

Durant l'année 2023, au cours de 477 rencontres, les maraudeurs sont intervenus auprès de familles vivant dans des bidonvilles, à l'hôtel ou à la rue et ont engagé des actions diverses pour permettre aux familles et à leurs enfants d'accéder à leurs droits sociaux, aux soins, à la scolarisation...

Le bilan de ce dispositif est disponible sur demande.

## Des rencontres partenariales

Nous avons rencontré l'association Soliha pour engager un travail partenarial axé sur la situation des habitants de Groslay et Montmagny qui sont concernés par le projet d'habitat adapté. Nos échanges ont également porté sur les conséquences pour les familles exclues de ce projet, expulsées et non relogées.

Lors de rencontres avec l'AFI et Paris Services, associations d'insertion par l'emploi, nous avons présenté nos missions et actions respectives. Nous avons évoqué leurs attentes et exigences envers le public également rencontré par l'ADVOG. Ces associations nous orientent de futurs micro-entrepreneurs. Nous avons pu éclaircir des points de compréhension concernant le suivi dans le cadre du RSA de certains bénéficiaires et leurs pratiques professionnelles ainsi que notre cadre d'accompagnement.

Association du secteur social exerçant dans le département de l'Oise, notre rencontre avec l'ADARS a été l'occasion de nous présenter. Certaines familles, domiciliées sur le Val d'Oise, sont rencontrées par

---

<sup>1</sup> La LDH, l'ASET, ATD Quart monde, ACINA, l'AŠAV, Amnesty International, le CCFD-Terre Solidaire, le Secours Catholique, le Secours Populaire, l'ADVOG.

l'ADARS parce qu'elles résident dans l'Oise ; inversement, d'autres familles, domiciliées à l'ADARS, résident dans le Val d'Oise et sont rencontrées par l'ADVOG. Formaliser notre partenariat était nécessaire pour faciliter l'accompagnement des familles selon la localisation de leurs installations temporaires, leurs ancrages ou leurs attaches avec nos associations respectives.

Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope, créé en octobre 2000, regroupe 50 associations et collectifs locaux, qui ont pour objet commun le soutien et la défense des droits des personnes originaires d'Europe de l'Est, Roms ou présumées Roms, voyageurs, vivant en bidonville, squat ou autres lieux de survie en France. Nous avons intégré l'observatoire des expulsions des lieux de vie informels du CNDH Romeurope en tant qu'association contributrice. Au-delà du recensement chiffré (non exhaustif) des expulsions des lieux de vie informels, l'ambition de cet observatoire est également de réaliser une veille des pratiques d'expulsions (mesures judiciaires, administratives, enquête en flagrance voire expulsions sans en avoir informé les occupants) ainsi qu'une veille du respect de l'accompagnement social (diagnostic, proposition de relogement).

Le SSD de Cergy a initié en 2022 des rencontres partenariales dans l'objectif de mettre en place un accueil social inconditionnel de proximité (ASIP) pour orienter de manière plus efficace les personnes en demande de soutien, et ne pas les laisser en « errance sociale ». L'ADVOG était présente lors des rencontres partenariales qui ont jalonné l'année.

# La problématique de l'habitat

## Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Le schéma a été adopté par le Préfet du Val d'Oise le 23 février 2022.

Après l'approbation et la publication du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, un dispositif de pilotage et de suivi de la mise en œuvre du schéma doit être mis en place. Prévu par les textes, le suivi du schéma départemental doit être correctement effectué. Il est essentiel pour plusieurs raisons : il permet de dresser des bilans réguliers des objectifs prévus, d'identifier les dysfonctionnements et de tenter d'y remédier, d'adapter si nécessaire les objectifs au contexte, cela peut amener jusqu'à réviser en tout ou partie le schéma. Le suivi permet également de veiller à la cohérence territoriale de la mise en œuvre<sup>2</sup>.

Cependant, nous constatons une absence totale de concertation ainsi qu'une non application des obligations de ce schéma. La commission départementale consultative, seule instance obligatoire, ne s'est pas réunie depuis juin 2022.



Le délai de 2 ans<sup>3</sup> pour la mise en œuvre des prescriptions du schéma donnait aux collectivités jusqu'au 22 février 2024 la possibilité de réaliser les équipements prévus. Pour autant, ce délai n'a pas suspendu les expulsions et les arrêtés préfectoraux de mise en demeure de quitter les lieux sous 48 heures ; 252 décisions d'évacuation ont été prises en 2023 selon les propos du Préfet lui-même<sup>4</sup>.

Ainsi, les familles, en attente des réalisations du schéma, se trouvent actuellement en stationnement illicite (sur des parkings d'entreprises désaffectées, des centres commerciaux, des délaissés...) et continuent à errer et être expulsées. Quoi qu'il en soit, cette situation perdurera, les propositions du schéma étant très inférieures aux besoins.

## Les demandes de terrains familiaux locatifs

De nombreuses familles nous sollicitent pour exprimer leur lassitude face aux expulsions subies et leur souhait de poursuivre la vie en caravane dans un cadre sécurisant, c'est-à-dire stable et en accord avec la loi. Nous leur proposons de réaliser des demandes de terrains familiaux locatifs via les demandes de logement social.

<sup>2</sup> Cerema. Les schémas départementaux d'accueil et d'habitat des gens du voyage : Guide d'élaboration/révision. Bron : Cerema, 2020.

<sup>3</sup> Les EPCI, disposent d'un délai de 2 ans à partir de l'approbation du schéma pour la réalisation des aires permanentes d'accueil, des terrains familiaux locatifs et des aires de grand passage (article 2 de la loi n° 2000-514 du 5 juillet 2000 modifiée).

<sup>4</sup> La Gazette du Val d'Oise n°2505 du 13 mars 2024. Article disponible à l'ADVOG

Ces demandes, recensées depuis quelques années, nous permettent de mettre en évidence les besoins auprès des services de la préfecture et des EPCI chargés de la réalisation des équipements d'accueil et d'habitat destinés aux familles désireuses de maintenir leur mode de vie en caravane.

Quelques familles se sont emparées de notre proposition et renouvellent leur demande depuis plusieurs années. Mais nous rencontrons beaucoup de difficultés à convaincre le plus grand nombre de ménages de réaliser cette démarche.

## La Butte Pinson et le Champ à Loup



En 2005, les familles sédentarisées depuis les années 70 sur les communes de Groslay et de Montmagny ont été recensées en vue de réaliser des habitats adaptés afin de libérer des espaces pour créer le parc naturel régional de la Butte Pinson, « *maillon important de la ceinture verte d'Île-de-France, la « petite sœur » de la butte Montmartre offre un point de vue exceptionnel sur les environs* »<sup>5</sup>.

En octobre 2022, des familles ont enfin pu entrer dans les premiers logements construits sur Groslay.

Si environ 400 personnes vont être relogées, plusieurs dizaines de familles seront expulsées sans proposition de relogement. Ces familles sont parfois les enfants des nouveaux locataires qui, depuis 17 ans (date du recensement), ont grandi, se sont mariés et ont eu des enfants. Nous invitons ces familles à se rapprocher de l'association Soliha missionnée pour leur proposer un accompagnement social et les soutenons pour réaliser des demandes de terrains familiaux et réunir tous documents justifiant de leur présence de longue date sur ces communes pour espérer obtenir de la justice des délais avant expulsion.

En juin 2023, 157 personnes ont fait l'objet d'une convocation au Tribunal de Grande Instance de Pontoise dans le cadre d'une assignation en référé visant à leur expulsion.

L'ADVOG a soutenu les familles souhaitant être défendues en les mettant en lien avec une avocate et en complétant des dossiers d'aides juridictionnelles. Suite à la notification du jugement, l'avocate a interjeté appel. Les familles sont en attente d'une date d'audience, mais cette nouvelle procédure n'est pas suspensive ; elles sont expulsables à compter du 29 mars 2024.

Plusieurs dizaines de ménages magnymontois et groslaysiens seront expulsés, sans proposition de relogement. Pourtant, le schéma départemental mentionne que « *des solutions doivent par ailleurs être envisagées pour les familles non concernées par le projet initial. À cet effet, un diagnostic complémentaire a été engagé.* »<sup>6</sup>

Le schéma préconise la réalisation de 20 places de terrains familiaux locatifs : « *Outre la réalisation de ces prescriptions, l'EPCI porte l'opération de la Butte Pinson prévoyant 93 logements adaptés pour les gens du voyage localisés à Montmagny et Groslay. Des terrains familiaux locatifs sont prescrits*

<sup>5</sup> <https://www.iledefrance-nature.fr/tous-nos-espaces-naturels-regionaux/espace-naturel-regionel-de-la-butte-pinson/>

notamment pour les ménages restant à reloger sur la Butte Pinson. »<sup>6</sup> Ces propositions sont très inférieures aux besoins.

## La plaine de Pierrelaye ou forêt de Maubuisson

*« Sur ce site, reconnu territoire du Grand Paris, est développé un projet territorial combinant création d'une nouvelle forêt par le syndicat mixte d'aménagement de la Plaine de Pierrelaye (SMAPP) et des opérations urbaines et de maintien de cultures agricoles de proximité, qui font l'objet d'un Contrat d'Intérêt National, signé entre l'État et les collectivités. Ce projet est développé dans une logique de renouveau du territoire autour de la création d'un poumon vert durable et d'un espace de respiration entre la vallée de Montmorency et Cergy-Pontoise.*

*La présence des gens du voyage sur la plaine est un phénomène important. Une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) co-financée par l'État et la Communauté d'agglomération Val Parisis doit permettre de trouver différentes solutions de relogement pour les ménages installés dans le périmètre et recensés dans cette étude. Le SMAPP a identifié trois hectares pour la réalisation des habitats adaptés à destination de ces ménages. »<sup>6</sup>*

Nous avons reçu des familles à titre de conseils ; elles sont accompagnées par un avocat dans leurs démarches d'expropriation, mais portent toujours l'espoir de pouvoir trouver une autre solution que la vente de leurs terrains, ce qui n'est pas négociable. Ces familles vont perdre leur propriété, le statut sécurisant qui en découle et nous disent perdre l'espoir de transmettre un bien à leurs enfants. Ces ménages ne disposent actuellement d'aucune solution de relogement adaptée à leurs besoins.

D'autres familles, occupantes sans titre de longue date, s'inquiètent de leur devenir.

Nous invitons ces familles à formuler des demandes de terrains familiaux, préconisés et recensés dans le cadre du schéma révisé en 2022 : *« Les prescriptions proposées en terrains familiaux [120 places] incluant les ménages recensés dans le cadre de la MOUS de la Plaine de Pierrelaye et les ménages requérants de l'affaire Winterstein. »<sup>6</sup>* Ces propositions sont très inférieures aux besoins.

---

<sup>6</sup> SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DU VAL-D'OISE approuvé par arrêté préfectoral n°2022-16777 le 23 février 2022

## Les cours de lettrisation

Le « lettrisme » est la capacité d'une personne, dans les situations de la vie courante, à lire un texte en le comprenant, ainsi qu'à utiliser et à communiquer une information écrite.

Nous proposons depuis octobre 2023 une action de cours de remise à niveau de lecture-écriture que nous avons nommée « lettrisation ». Cette action, à laquelle nous aspirons depuis de nombreuses années pour répondre aux demandes exprimées, est portée par une formatrice d'adultes à raison de 15 heures par semaine.

<p><b>Axes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre l'illettrisme</li> <li>• Développement de l'autonomie personnelle et professionnelle</li> </ul>	<p><b>Public :</b> Adultes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ayant connu dans leur parcours personnel, une rupture dans l'apprentissage du lire/écrire</li> <li>• n'ayant pas pu avoir accès à l'apprentissage de l'écrit</li> <li>• en difficulté quotidienne et professionnelle du fait de cette situation</li> <li>• volontaires et demandeurs</li> </ul>
<p><b>Action :</b></p> <p>Formation d'adultes pour une découverte, une réappropriation ou un renforcement des savoirs de base du lire et écrire</p>	
<p><b>Compétences visées :</b></p> <p>Suivant le niveau d'apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• être capable de se repérer dans son environnement quotidien</li> <li>• être capable de se repérer dans son environnement professionnel</li> <li>• être capable d'identifier et de décrypter un message reçu</li> <li>• être capable de produire un message écrit</li> </ul>	
<p><b>Organisation matérielle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation individualisée et personnalisée</li> <li>• 2 séances de 1h30 par semaine</li> <li>• Séquence de 10 à 12 semaines soit 20 à 25 séances</li> <li>• Prise en charge individuelle (1 apprenant) ou en binôme (2 apprenants)</li> <li>• Salle de travail au siège de l'Association</li> </ul>	
<p><b>Mise en œuvre de l'action :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accueil du futur apprenant, recueil de ses attentes et amorce de la relation de confiance</li> <li>2. Évaluation diagnostique des connaissances et compétences avec mise en évidence des points d'appui et des obstacles</li> <li>3. Élaboration et proposition d'un projet individuel comportant des objectifs définis et atteignables pour l'apprenant et axé sur ses centres d'intérêts</li> <li>4. Mise en œuvre des séances d'apprentissage – co-élaboration d'outils individuels destinés à soutenir la mémorisation et le repérage</li> <li>5. Auto-évaluation finale avec décision de la suite à donner</li> </ol>	
<p><b>Pédagogie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Méthode inductive</u> : l'apprenant n'est pas placé dans une situation de type scolaire, mais dans une démarche d'appropriation par lui-même et en coopération, par exploration ou observation, de ce qu'il doit apprendre ; l'apprenant se confronte à des situations concrètes qui vont lui</li> </ul>	



permettre de faire des observations à partir desquels il pourra généraliser et passer ainsi du concret à l'abstraction de la règle

- Démarche écrire pour lire : l'apprenant est mis en situation de produire un écrit court et structuré (une phrase ou un texte court) correspondant à son domaine d'intérêt, à son vécu, à ce qu'il souhaite exprimer ; l'apprenant se confronte aux difficultés du code, explore, observe et résout en autonomie avec l'accompagnement du formateur (ex. dictée à l'adulte partielle ou totale avec prise en charge progressive en fonction de ses capacités et connaissances ; recherche et création d'outils personnels, etc...). Dans cette démarche, l'apprenant découvre les liens qui existent entre son langage personnel et la langue française ordinaire standard, entre le langage oral et le langage écrit ; par l'essai d'écriture il mémorise plus facilement les correspondances graphèmes/phonèmes ainsi que les contraintes grammaticales et orthographiques
- Approche métacognitive : l'adulte formateur accompagne l'apprenant en l'aidant à mettre en évidence et à parler ses chemins de pensée, afin de pouvoir mieux s'approprier ses erreurs comme ses réussites, et de pouvoir mettre en place des procédures ajustées et efficaces
- Approche formative : l'adulte formateur aide l'apprenant à prendre conscience de ses réussites afin de pouvoir y prendre appui et prendre conscience des obstacles afin de pouvoir les contourner ; dans cette approche, l'apprenant conscientise en permanence les progrès qu'il a fait et les étapes qui lui restent à franchir

**Modalités d'évaluation de l'action :**

- Évaluation formative en fin de séance pour permettre à l'apprenant de mesurer ses progrès par rapport à l'objectif visé
- Bilan final des objectifs atteints - évaluation finale de l'action par l'apprenant lui-même
- Décision de prolongation, de modification ou de fin de l'action en cours

## Bilan après un trimestre de fonctionnement

### Constats :

Nombre de demandes	Nombre de projets personnels (PP) établis	Nombre de PP menés à terme	Nombre de PP prolongés	Nombre de PP reportés
6	6	1	3	2

- Age des bénéficiaires :
  - entre 25 et 45 ans : 4
  - entre 46 et 62 ans : 2
- Profil des bénéficiaires :
  - 1 seul (17%) a fréquenté l'école élémentaire de manière très discontinue en raison de déplacements nombreux ;

- 67 % ont fréquenté pendant l'enfance et l'adolescence, un apprentissage discontinu type ASM (antennes scolaires mobiles) ou ateliers associatifs
- 33 % n'ont jamais été confronté auparavant à l'apprentissage
- 2 sont des adultes allophones, en France depuis l'adolescence
- Parmi les 4 adultes ayant déjà fréquenté l'apprentissage
  - 2 se disent capables de réussir à lire des choses simples, sans être sûrs de lire correctement et de comprendre, et incapables d'écrire
  - 1 se dit non lectrice ; elle sait qu'elle arrive à déchiffrer mais dit ne pas comprendre ce qu'elle lit ; elle se dit également dans l'incapacité d'écrire
  - 1 se dit capable d'écrire quelques mots mais dans l'incapacité d'écrire une phrase et de réussir à lire
- Objectifs des bénéficiaires : Chaque projet est défini de manière très personnelle avec des objectifs spécifiques à atteindre en une vingtaine de séance, néanmoins les désirs exprimés sont les mêmes pour tous :
  - pour ceux qui n'ont jamais pratiqué l'écrit : *être capable de lire des petites choses type affichages, panneaux de circulation, étiquettes dans les magasins ;*
  - pour ceux qui sont déjà 'lecteurs' : *être capable de lire de manière plus fluide, sans se tromper sur les mots et en comprenant ce qu'ils lisent.*

#### Obstacles :

- la situation personnelle : la situation précaire dans laquelle se trouvent certains bénéficiaires engendre parfois une surcharge qui les rend indisponibles à l'apprentissage ; il a ainsi été nécessaire de reporter à une période ultérieure le projet de deux bénéficiaires
- les difficultés de repérage dans le temps provoquent souvent des erreurs dans la date et/ou l'heure des rendez-vous ; un outil (« *planning de la semaine* ») a été mis en place pour être utilisé à domicile ;
- le langage oral : lors de l'apprentissage, les bénéficiaires sont ramenés à un usage langagier du français 'ordinaire' et courant, différent du leur, lequel présente des singularités tant au niveau de la syntaxe, de la conjugaison et du vocabulaire ; cela complexifie pour eux l'accès à la compréhension en lecture et l'accès à l'encodage des mots ;
- le manque d'école : la prise en compte des contraintes grammaticales indispensables à la compréhension et à la construction de l'écrit, repose sur des notions très abstraites qui se construisent progressivement à partir d'habitudes scolaires et de l'usage d'un lexique spécifique particulier (ex. la notion de mot en tant qu'unité sémantique – la notion de l'élision – la compréhension du vocabulaire technique de base du lire/écrire comme 'phrase' 'ligne' 'mot' 'syllabe' 'lettre' 'verbe') ; la non fréquentation de l'école représente un frein important dans toute cette compréhension quotidienne et courante de ce qu'il est nécessaire d'acquérir pour lire et écrire.

#### Points d'appui :

- la motivation et l'engagement personnels ; les projets sont des projets personnels, avec des personnes qui ont elles-mêmes exprimé leur demande
- la prise en charge individuelle permet
  - une adaptation aux compétences et capacités de chaque apprenant,
  - de prendre appui sur des acquis individuels ; même sans avoir jamais fréquenté l'écrit, chacun possède déjà de nombreux repères dans son quotidien

- de prendre appui sur un vécu singulier pour produire des écrits personnels qui permettront d'entrer dans l'acte de lire et d'acquérir des bases rapidement
- le passage par l'écrit
  - permet de découvrir que les processus à mettre en place pour écrire sont les mêmes que ceux nécessaires à la lecture,
  - permet de s'approprier rapidement les automatismes autant que les particularismes et les exceptions

### Conclusion

Ces ateliers, très personnalisés, ne reprennent aucunement des méthodes scolaires d'apprentissage du type CP ; le lire est abordé à partir de l'écriture de phrases courtes qui permettent de se confronter aux difficultés de la langue écrite, tant au niveau phonologique qu'au niveau grammatical. Tous les élèves qui en ont bénéficié ont compris très rapidement le lien entre le langage oral, la structure de la langue écrite, et la lecture. Tous, quel que soit leur niveau, témoignent de la découverte du sens dans ce qu'ils peuvent lire en fonction de leur fréquentation de l'écrit : tous témoignent d'une fierté retrouvée et de l'envie d'aller plus loin. Ces ateliers sont aussi un lieu où la parole est libre et sans contrainte ; ils sont ainsi l'occasion des discussions ouvertes sur le monde pour mener vers une plus grande autonomie personnelle.

# L'accompagnement des familles

## Modalités d'accueil du public

Durant l'année 2023, 4 salariées, soit 3,8 ETP, ont répondu aux sollicitations du public, de la demande de rendez-vous ou d'information par téléphone à la mise en œuvre de l'accompagnement social (réception, réalisation et suivi des démarches).

L'ADVOG propose un accompagnement, non contractualisé et basé sur la libre adhésion, lors de RDV dans ses locaux, sur les lieux de vie, lorsque la problématique est collective (ex : expulsion prévue sur un site) ou téléphoniques.

### En 2023 :



**522** ménages différents reçus



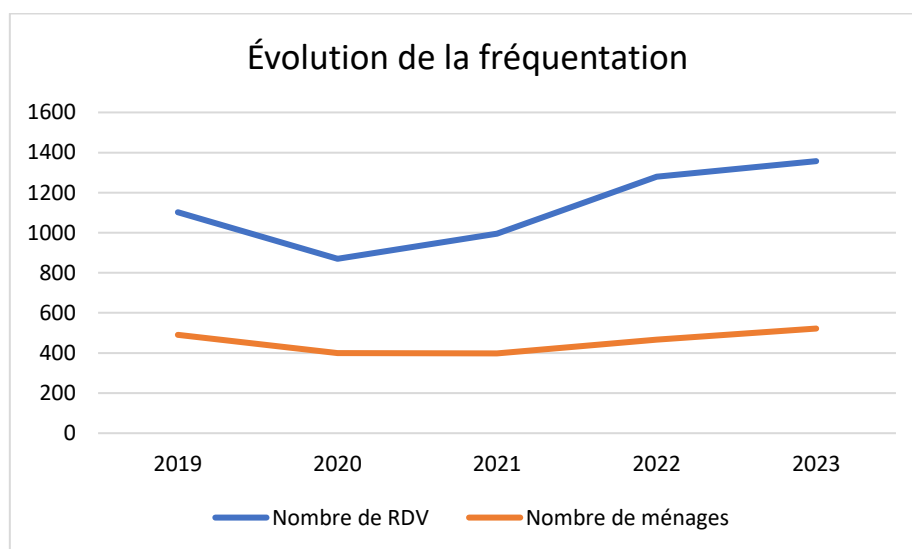
lors de **1357** RDV



**2028** démarches réalisées



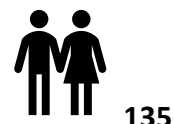
**5248** appels reçus



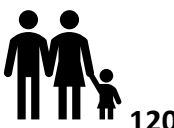
Si le volume du public reçu se révèle stable au fil des ans, nous observons une augmentation du nombre de rendez-vous ; augmentation liée à l'accès limité aux accueils physiques des organismes et à la dématérialisation des démarches.

## Les personnes rencontrées

### 334 ménages<sup>7</sup> sans enfant

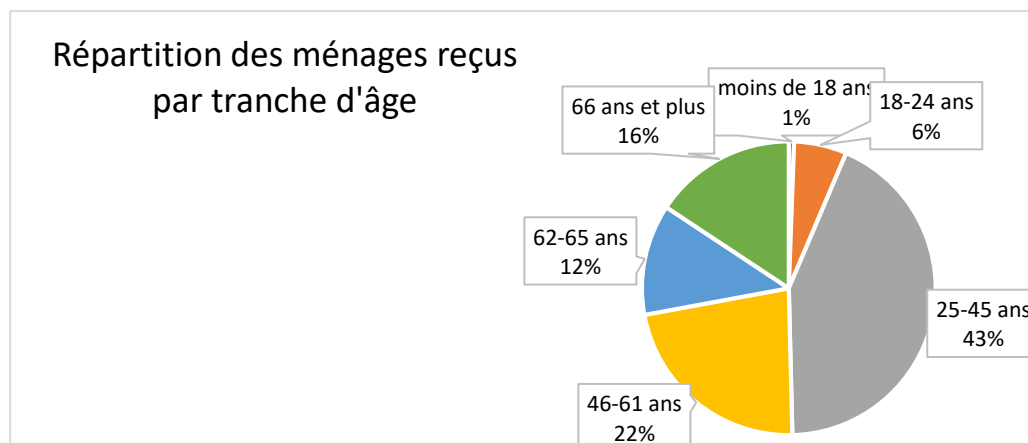


### 188 ménages avec enfant



Nous rencontrons autant de célibataires (267 ménages) que de personnes en couple (255 ménages) et presque autant d'hommes que de femmes. Le temps des démarches administratives « réservées aux femmes » semble révolu.

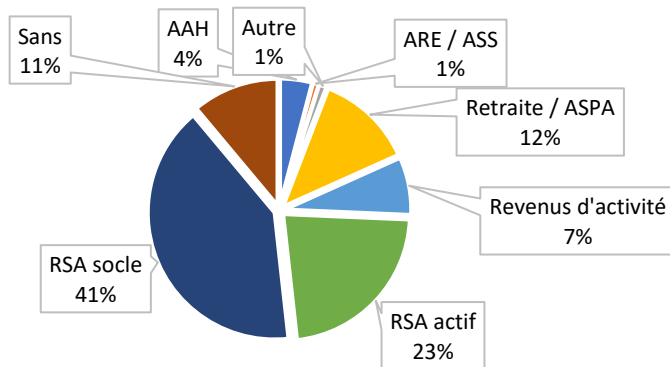
Certaines démarches réalisées avec un ménage impactent le groupe familial ; c'est le cas pour les procédures d'expulsion ou pour des demandes de terrains familiaux. L'impact de nos accompagnements est donc plus large que les chiffres ci-dessus l'expriment.



Si la tranche d'âge des 25/45 ans reste prédominante, nous accueillons de plus en plus de seniors (plus d'une personne sur 4) essentiellement dans le cadre de démarches liées aux demandes de retraite.

<sup>7</sup> Au sens de l'insee ; un ménage peut comporter une seule personne.

## Nature des ressources

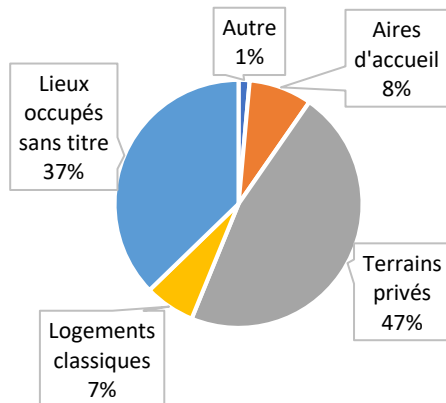


L'ADVOG reçoit un public précaire financièrement puisque la plupart des usagers se situent au-dessous du seuil de pauvreté (1102€ par mois pour une personne seule) et perçoivent des prestations de la CAF comme le RSA et l'AAH.

Près d'une personne sur 3 reçues perçoit des revenus d'activité, complétés par des aides sociales comme le RSA et/ou la prime d'activité.

Lors de la première rencontre, 11% des personnes étaient sans ressource : la nette augmentation de ce chiffre par rapport à 2022 traduit des coupures de prestations de plus en plus fréquentes de la CAF.

## Lieux de vie



Les situations au regard de l'habitat sont complexes en raison de la nature des lieux de vie (aire d'accueil, terrain, appartement, maison...) et des statuts d'occupation pluriels (propriétaire, hébergé, occupant sans titre, occupant avec convention, occupant toléré...).

La mobilité, contrainte ou volontaire, alternée, permanente ou inexistante, liée à des activités professionnelles et/ou des événements familiaux ou religieux ou à des expulsions renforce la complexité des situations.

37% des personnes reçues nous déclarent être installées sur des terrains sans titre d'occupation ; elles sont très vulnérables au regard de l'habitat ; cette précarité, notamment liée aux expulsions répétées, en détermine d'autres : accès aux droits élémentaires (domiciliation, scolarisation), suivi des démarches administratives, gestion budgétaire, insertion socio-professionnelle.



47% des personnes rencontrées déclarent être installées sur des terrains acquis par des pairs sous différents statuts :

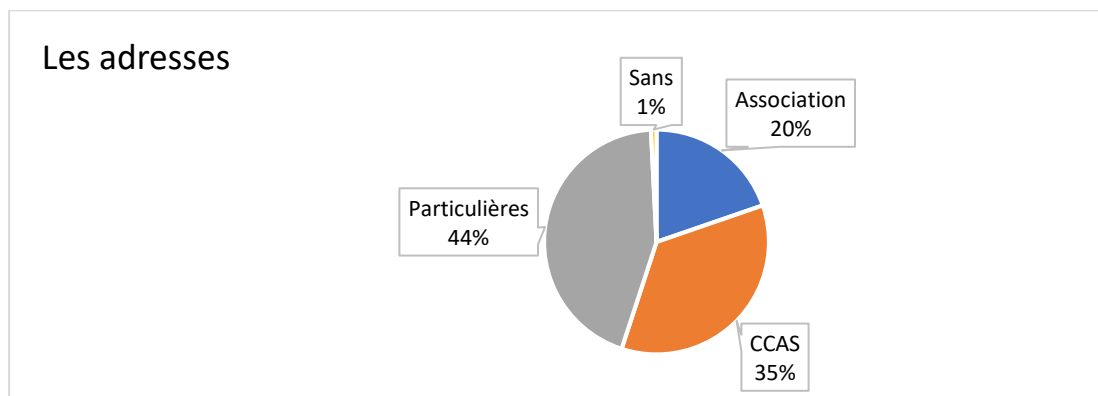
- propriétaires : en contentieux urbanistiques la plupart du temps,
- locataires ou sous locataires,
- hébergés par de la famille ou des tiers.

Ces situations, en apparence plus sécurisantes, peuvent être remises en cause à tout moment.

8% sont résidentes en aires permanentes d'accueil ; l'occupation de ces équipements publics, très majoritairement détournés de leurs vocations initiales d'accueil temporaire, génère un coût très élevé pour les familles au regard des prestations qu'ils proposent. Dans le Val d'Oise, les résidents des APA sont exclus des aides sociales mobilisables et notamment du règlement FSL contrairement à d'autres départements comme le Maine et Loir.

7% des personnes reçues sont locataires en logement classique : appartement, maison du parc social. Nous recevons des demandes de familles qui ont vécu en caravane mais sont usées par les conditions de vie difficiles liées à la fois aux caractéristiques intrinsèques de la résidence mobile (cloisons fines, manque de commodité, accès aux fluides) et au rejet de la classe politique de ce mode de vie. Ce rejet se traduit par un manque d'offre d'habitat adapté couplé à des expulsions répétées.

Près de 90 % des personnes rencontrées sont en situation de vulnérabilité.



44 % des personnes reçues à l'ADVOG ont une adresse particulière que l'on pourrait qualifier d'adresse fixe parce qu'elles sont propriétaires, locataires ou hébergées.

55 % des personnes sont domiciliées auprès de CCAS ou d'associations agréées. Certaines familles se heurtent aux difficultés d'accès ou de renouvellement de leur élection de domicile auprès de CCAS à cause de choix politiques ; les collectivités utilisent l'itinérance contrainte des familles pour justifier l'absence de lien avec la commune, critère premier d'accès à ce droit. L'incidence de ces refus précarise ces ménages : sans domiciliation, pas ou plus d'accès aux droits.

Nous accueillons également des personnes qui n'ont ni adresse, ni domiciliation ; la difficulté étant de les orienter vers des CCAS qui les acceptent.

## Les démarches réalisées avec les familles rencontrées

L'ADVOG propose des rendez-vous ayant pour objectif d'aider la personne dans toutes les démarches ayant un impact sur sa situation sociale globale.

Nous constatons une « parcellisation » dans le traitement des problématiques sociales des personnes : un organisme pour le numérique, un pour le surendettement, un pour le DALO... en lieu et place du référent social global. Cet axe d'accompagnement n'est pas suffisamment soutenant il reste complexe pour un public cumulant des difficultés sociales d'identifier le bon interlocuteur ; cela génère une multiplication de RDV, des lieux différents, ne facilite pas l'organisation quotidienne, notamment pour des personnes instables au regard de l'habitat et/ou qui travaillent.

Nous réorientons moins de personnes vers le droit commun du fait de la dématérialisation des démarches et de l'accueil limité voire inexistant de certains organismes ; ce travail de lien avec les acteurs du droit commun est pourtant un de nos objectifs.

Plus de 2000 démarches ont été réalisées au cours de 1357 rendez-vous. Les tableaux ci-dessous présentent synthétiquement nos interventions auprès des familles, les freins rencontrés tant au niveau des institutions et organismes qu'au niveau des personnes rencontrées.

Si la dématérialisation des démarches est bénéfique pour certaines personnes qui gagnent en autonomie, cette dématérialisation exclut la majeure partie des personnes rencontrées, déshumanise les relations et porte atteinte aux principes d'égalité d'accès aux services publics.

COMPTES NUMERIQUES	
<i>Nombre de démarches</i>	<i>Nature des demandes</i>
367	Création et mise à jour : Adresses de messagerie, comptes Ameli, ANTS, CAF, CNAV, impôt personnel et professionnel, INPI, URSSAF...
<i>Freins</i>	
Illectronisme : difficulté, voire incapacité, à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissances à propos de leur fonctionnement Illettrisme : incapacité d'une personne, dans les situations de la vie courante, à lire un texte en le comprenant, ainsi qu'à utiliser et à communiquer une information écrite.	
<i>Actions / Axes d'amélioration proposés</i>	
Remise d'un mémo avec identifiants et mots de passe	

CAF	
<i>Nombre de démarches</i>	<i>Nature des demandes</i>
443	Demandes de RSA, DTR RSA, contrôles, suspension de prestations...
<i>Freins</i>	
Illectronisme / illettrisme Impossible de rencontrer un conseiller Non-réponses du 3230 Délais de traitement des dossiers (jusqu'à 8 mois)	
<i>Actions / Axes d'amélioration proposés</i>	
Remise d'un mémo avec identifiant et mot de passe Accompagnement à l'autonomisation pour les démarches simples	

SANTÉ	
<i>Nombre de démarches</i>	<i>Nature des demandes</i>
239	Demandes de Couverture Santé Solidaire, demandes MDPH, problème avec la CPAM, problèmes de santé et/ou d'accès aux soins
<i>Freins</i>	
Illectronisme / illettrisme Accès difficile voire impossible au guichet Délais de traitement des demandes	
<i>Actions / Axes d'amélioration proposés</i>	
Remise d'un mémo avec identifiant et mot de passe Accompagnement à l'autonomisation pour les démarches simples	

RETRAITE	
<i>Nombre de démarches</i>	<i>Nature des demandes</i>
218	Demandes de retraite de base, de retraite complémentaire, d'ASPA
<i>Freins</i>	
Illectronisme / illettrisme Délais de traitement des demandes Manque d'harmonisation entre les caisses de retraite et de complémentaire Défaut de suivis par les demandeurs de leurs démarches et des relances	
<i>Actions / Axes d'amélioration proposés</i>	
Réalisation d'un outil à destination des personnes rencontrées avec nature et planning des démarches à réaliser	

ACTIVITÉ INDÉPENDANTE	
<i>Nombre de démarches</i>	<i>Nature des demandes</i>
294	Demandes d'immatriculation, de modification, de cessation d'auto-entreprise, déclaration et paiement des cotisations (DTR URSSAF)
<i>Freins</i>	
Illectronisme / illettrisme Plus d'accueil aux guichets Difficultés récurrentes avec le site INPI (plateforme dédiée à toutes les démarches liées aux entreprises) Identité numérique obligatoire pour certaines démarches Absence de qualification professionnelle des demandeurs pour des activités règlementées	
<i>Actions / Axes d'amélioration proposés</i>	
Remise d'un livre-journal pour le suivi des recettes et des cotisations Accompagnement physique des personnes auprès de l'URSSAF Proposer un guide pour aider les micro-entrepreneurs à suivre leurs démarches déclaratives et obligations administratives et ainsi développer leur autonomie	



BUDGET	
<i>Nombre de démarches</i>	<i>Nature des demandes</i>
65	Aides financières, accès au micro-crédit social, régularisation de dettes
<i>Freins</i>	
Gestion budgétaire Ressources faibles Hausse du coût de la vie	
<i>Actions / Axes d'amélioration proposés</i>	
Aide éducative budgétaire Constitution de dossiers de surendettement	

IMPÔT	
<i>Nombre de démarches</i>	<i>Nature des demandes</i>
151	Déclaration des revenus, déclaration et versement des Cotisations Foncières des Entreprises
<i>Freins</i>	
Illectronisme / illettrisme Méconnaissance des obligations déclaratives	
<i>Actions / Axes d'amélioration proposés</i>	
Remise d'un mémo avec identifiant et mot de passe Campagne interne pour les déclarations numériques en avril-mai	

DOMICILIATION	
<i>Nombre de sollicitations</i>	<i>Nature des demandes</i>
10 ménages	Demandes d'élection de domicile, refus de renouvellement
<i>Freins</i>	
Refus discriminant de certaines municipalités L'itinérance contrainte	
<i>Actions / Axes d'amélioration proposés</i>	
Accompagnement physique des personnes auprès des CCAS Proposition de saisine du Défenseur Des Droits	

DIVERS	
<i>Nombre de démarches</i>	<i>Nature des demandes</i>
101	Accès aux assurances, comptes bancaires, suspension du permis de conduire, démarches notariales, état civil...
<i>Freins</i>	
Discrimination concernant accès à l'assurance et aux comptes bancaires	
<i>Actions / Axes d'amélioration proposés</i>	
Proposition de saisine du Défenseur Des Droits	



SCOLARISATION	
<p><i>Nombre de démarches</i></p> <p>15 familles</p>	<p><i>Nature des demandes</i></p> <p>Refus de scolarisation, demandes d'instruction à domicile pour accès aux cours du CNED, signalement suite à déscolarisation</p>
<p><i>Freins</i></p> <p>L'itinérance contrainte Les refus de certaines municipalités La peur du collège</p>	
<p><i>Axes d'amélioration proposés</i></p> <p>Distribution d'une plaquette réalisée par l'ADVOG, « l'école c'est michto ! » Travail partenarial avec le CASNAV et les services de l'éducation nationale</p>	



HABITAT - LOGEMENT	
<p><i>Nombre de démarches</i></p> <p>117</p>	<p><i>Nature des demandes</i></p> <p>Demandes de logement social, de terrains familiaux locatifs, demandes DALO, SIAO, expulsions, expropriations, litiges urbanistiques, accès à l'eau, à l'électricité</p>
<p><i>Freins</i></p> <p>Non respect du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Val d'Oise Insuffisance d'offres d'habitat adaptés aux besoins exprimés Non reconnaissance de l'habitat caravane comme un logement Méconnaissance des règles d'urbanisme</p>	
<p><i>Actions / Axes d'amélioration proposés</i></p> <p>Soutien dans les démarches visant l'accès et l'amélioration des conditions d'habitat Campagne interne de demandes de terrains familiaux locatifs</p>	

## Conclusion

L'activité de l'ADVOG en 2023 a fait ressortir un certain nombre d'éléments qui sont autant de questions posées à notre association.

En matière d'habitat et de stationnement, les difficultés restent nombreuses. La signature, en février 2022, du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du voyage par Monsieur le Préfet du Val d'Oise ne suffit pas à répondre concrètement aux besoins des nombreuses familles, condamnées à une itinérance contrainte et à des situations inacceptables au quotidien.

L'ADVOG et les travailleurs sociaux sont confrontés à une demande sociale qui s'accroît : les voyageurs subissent eux aussi de plein fouet la crise économique et sociale ambiante.

Les préjugés et les idées reçues sont encore trop nombreux dans l'opinion publique. Ils sont autant de freins à la reconnaissance d'un mode de vie et d'habitat que la société, majoritairement sédentaire, se doit de prendre en compte.

Dans ce contexte, les actions de l'ADVOG sont nécessaires et indispensables. Comme de nombreuses associations, l'ADVOG est confrontée à l'obligation de renouveler en permanence ses demandes de subventions sans aucune certitude de les obtenir pour maintenir sa masse salariale.

De plus, la situation d'illettrisme, d'illectronisme et d'innumérisme des personnes qui nous sollicitent nécessiterait un développement conséquent de l'action « lettrisation » amorcée cette année.

C'est un souhait majeur de notre association que de pouvoir maintenir et développer nos actions actuelles.



## Lexique

ACINA	Accueil, Coopération, Insertion pour les Nouveaux Arrivants
ADARS	Association Départementale Accueil Réadaptation Sociale (60)
ADEPT	Association Départementale pour la promotion et l'accès au Droit des Tsiganes et Gens du Voyage (93)
AFI	Action Formation Insertion
APA	Aires Permanentes d'Accueil
ASAV	Association pour l'Accueil des Voyageurs (92)
ASET	Association d'Aide à la Scolarisation et à l'Education des Enfants Tsiganes
ASIP	Action Sociale Inconditionnelle de Proximité
CAF	Caisses d'Allocations Familiales
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CNDH Romeurope	Collectif National Droits de l'Homme Romeurope
DALO	Droit au Logement Opposable
DIHAL	Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement
EPCI	Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
ETP	Equivalent Temps Plein
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement
IdealCO	Plateforme Collaborative de la sphère publique
LDH	Ligue des Droits de l'Homme
SOLIHA	Solidaires pour l'Habitat
SSD	Service Social Départemental